

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 30 septembre 2014

**N°180/09/2014 : CAMPAGNE DE DERATISATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU  
CONSEIL GENERAL**

*L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.*

**Etaient présents** : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé, dans le cadre de ses missions met en place des actions préventives et curatives dans le domaine de la lutte contre les insectes et animaux nuisibles et indésirables.

En ce qui concerne la lutte contre les rongeurs, le Service Communal d'Hygiène et de Santé organise des campagnes de dératisation annuelles par un traitement des égouts, des bâtiments communaux et par la distribution, une fois par mois, aux administrés de la commune, de produits raticides.

Le marché correspondant a été attribué à l'entreprise DIAMCO CHIMIE, de Castres (81), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour une période de 1 an renouvelable 2 fois au maximum.

Le marché correspondant, (pour un an renouvelable sur 3 ans maximum) a été attribué à l'entreprise DIAMCO CHIMIE, de Castres (81), pour un montant annuel de 21 403,64 € TTC élevé à **23 836,80 € TTC** suite à une augmentation de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Considérant que la campagne de dératisation est subventionnée par le Conseil Général (40 %) ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter du Conseil Général une subvention au taux de plus élevé que possible à ce sujet.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 OCT, 2014**

De sa publication le : **03 OCT, 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

